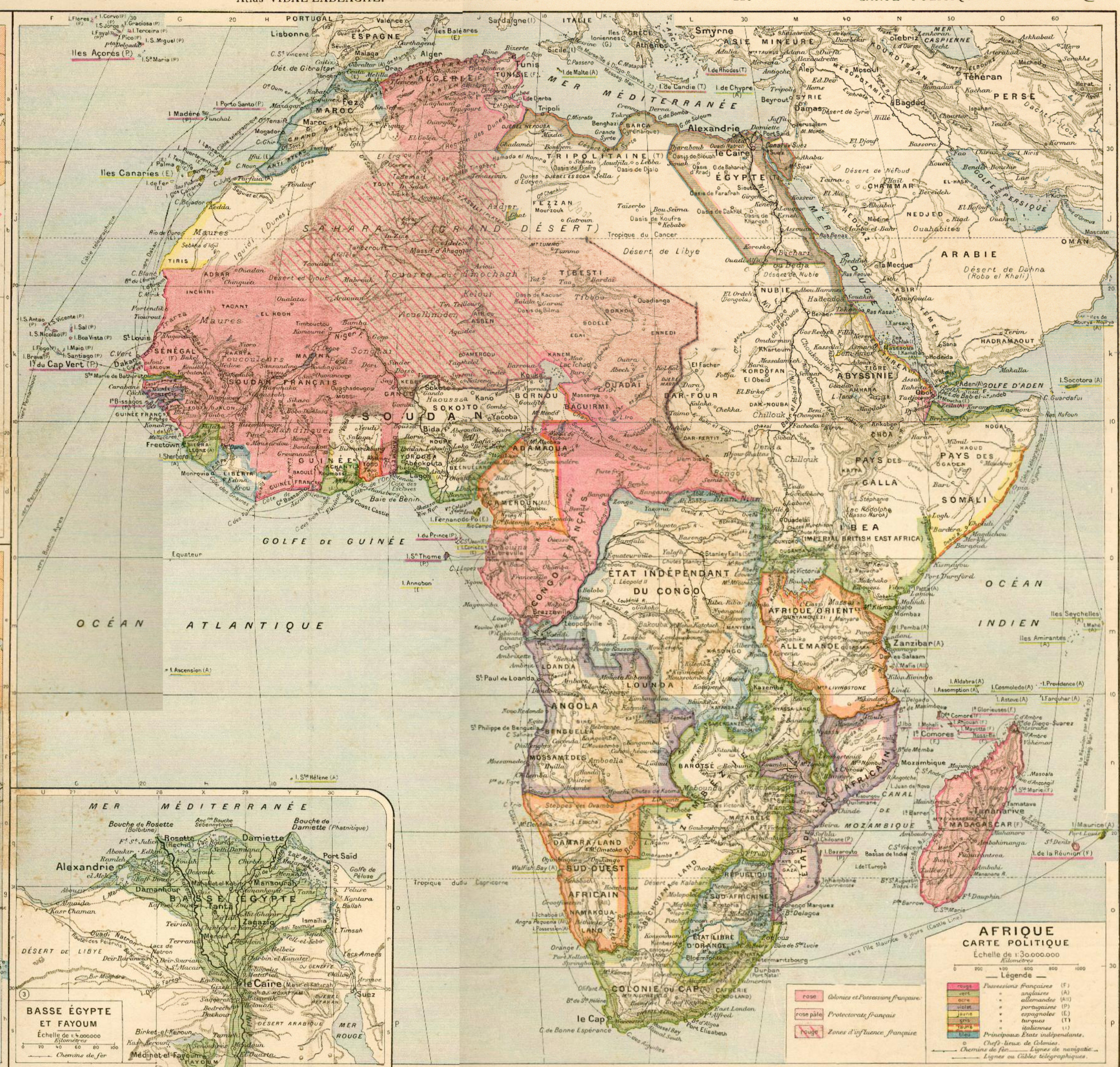
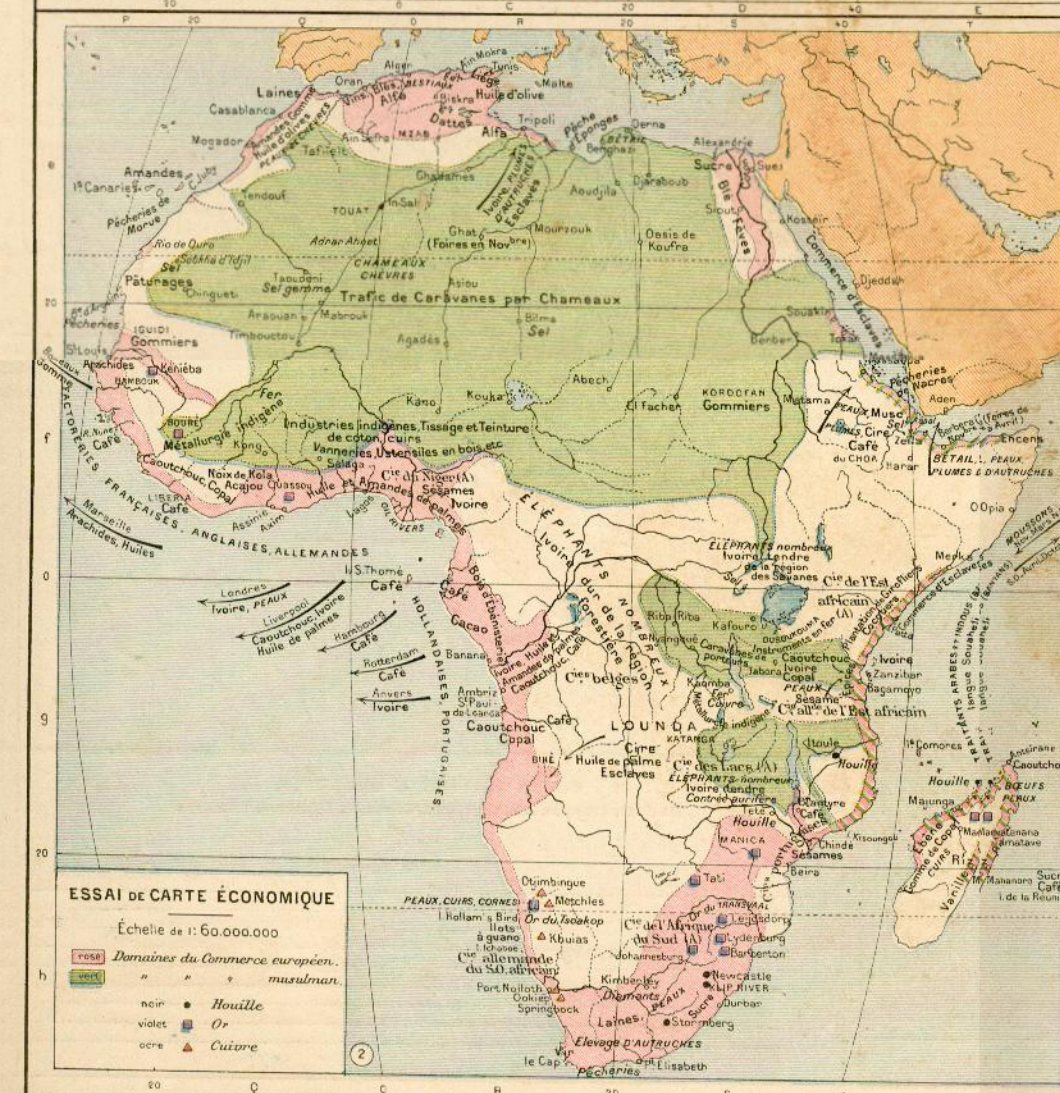
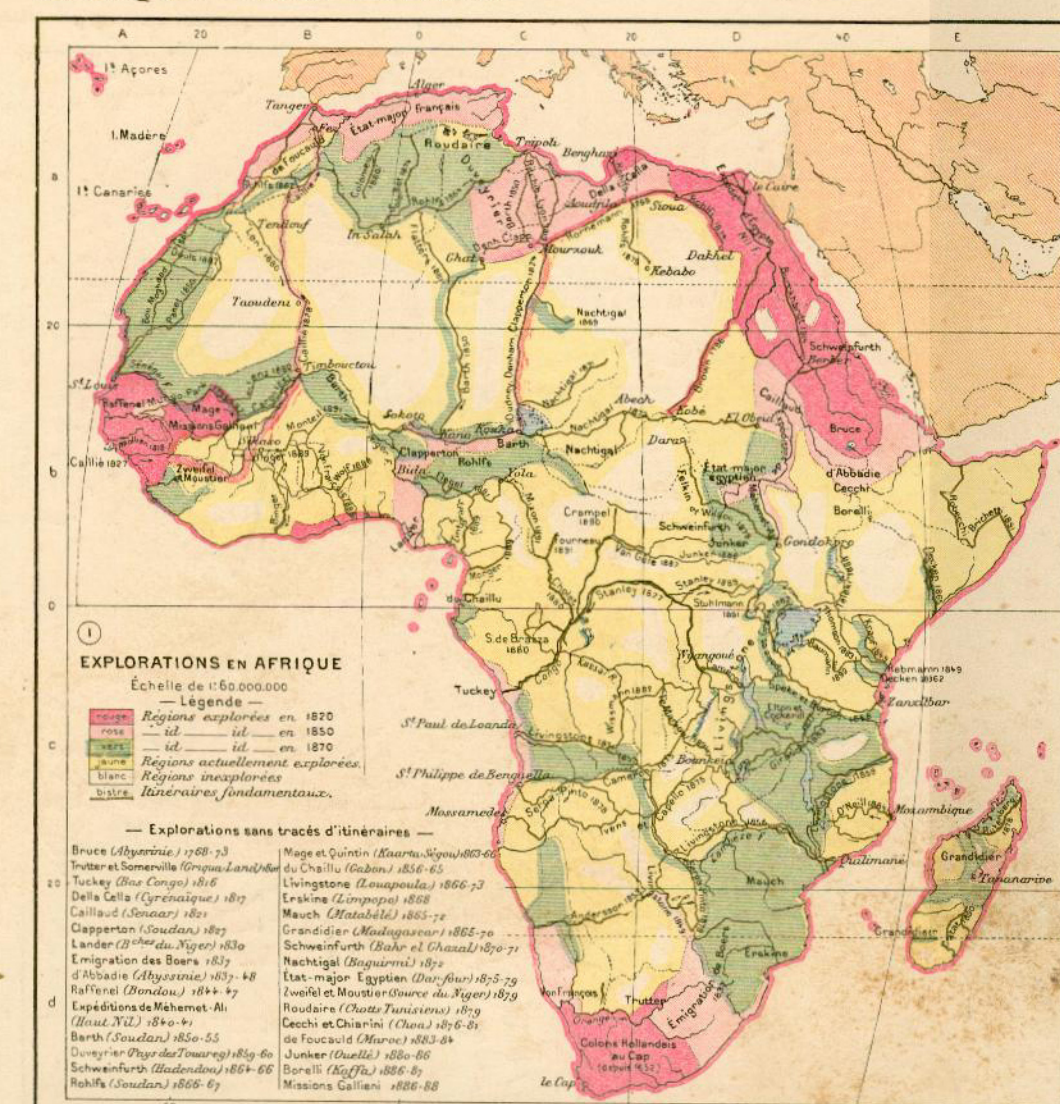




La transformation profonde de la carte politique de l'Afrique résulte des explorations récentes qui ont révélé l'intérieur de ce continent. La conférence tenue à Berlin (1885) marque une date importante. C'est alors que fut fondé l'État du Congo sous la souveraineté du roi des Belges (qui en a, depuis, assuré la succession à la Belgique); que l'Allemagne s'établit à la fois à l'ouest, au sud-ouest et à l'est de l'Afrique; que l'Italie, déjà maîtresse d'Assab, acquit Massoua. Mais déjà sur d'autres points s'était dessinée la marche en avant : sur le Niger, où les Français avaient atteint Bamako, tandis que sur le cours inférieur du fleuve les Anglais absorbaient les Compagnies françaises de commerce; sur le Congo, où nous formions des établissements reliés à notre ancienne colonie du Gabon; en Tunisie, placée sous notre protectorat par le traité du 12 mai 1881. L'apparition de l'Allemagne au sud-ouest de l'Afrique décida la Grande-Bretagne, qui ne veut pas voir fermer la route du Zambèze, à annexer le Bechouana-land; tandis que dans l'Afrique orientale une le Compagnie anglaise s'organise en face de la nouvelle Compagnie allemande. L'assaut de l'Afrique devient alors général : l'Italie établit un protectorat sur l'Abyssinie et la côte orientale du Somali (1889); l'Espagne prend pied sur la côte du Sahara et ressuscite de vieilles prétentions sur le Rio Mouni (au nord du Gabon); la France acquiert le protectorat de Madagascar et des Comores. Et quand le Portugal essaie de relier ses colonies à travers le continent, l'Angleterre intervient, et, au nom des Compagnies de commerce qu'elle vient de pourvoir de chartes officielles, met la main sur la Zambèze et le Nyassa-land. Les annexions accomplies ou projetées sont l'objet d'arrangements dont nous citerons les principaux : 24 décembre 1885, régleme de frontière entre le Congo français et la colonie allemande de Cameroun; — 12 mai 1886, entre la Guinée française et la Guinée portugaise; — 29 avril 1887, entre le Congo français et l'État indépendant belge; — 1^{er} juillet 1889, convention anglo-allemande, qui fixe les sphères d'intérêt des deux puissances dans l'est et établit le protectorat anglais sur Zanzibar; — 5 août 1890, convention anglo-française, qui sépare au moyen d'une ligne encore indéterminée du Niger au lac Tchad les zones d'influence de la France et de l'Angleterre; — 25 mai 1891, partage du Lunda entre le Portugal et l'État du Congo; — 28 mai 1891, traité anglo-portugais ratifiant les remaniements territoriaux du sud. L'intérieur du continent s'ouvre aux entreprises européennes; mais la principale ressource qu'y exploite actuellement le commerce, l'ivoire, ne tardera pas à s'épuiser. Pour en créer de nouvelles, il faut des efforts de grandes entreprises collectives seules en état de soutenir; tel est le but des Compagnies de commerce fondées par les Anglais, les Allemands, les Belges et les Portugais.